

# POUR RECRUTER ET RETENIR

## LA MAIN-D'ŒUVRE

### OFFRIR UN MILIEU DE TRAVAIL FAVORABLE À LA SANTÉ

#### PORTRAIT DE SANTÉ DE LA POPULATION SELON LE PARCOURS DE VIE : POUR AGIR COLLECTIVEMENT

RAPPORT DU DIRECTEUR NATIONAL  
DE SANTÉ PUBLIQUE 2024

Selon le type d'entreprise, les travailleuses et travailleurs peuvent être exposés à divers risques pouvant affecter leur santé : ergonomiques, biologiques, chimiques, physiques, psychosociaux et relatifs à la sécurité. Toute entreprise a l'obligation de garantir à ses employés un milieu de travail sécuritaire et favorable à leur santé physique et mentale. Cela procure un avantage de taille pour recruter et retenir une main-d'œuvre compétente, stable et performante, un atout pour la productivité de l'entreprise.

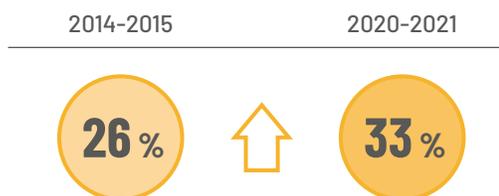


En vertu de la [Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail](#), tous les secteurs d'activité économique sont maintenant visés par les activités de prévention en santé au travail. Les risques psychosociaux devront être considérés au même titre que les autres types de risque.

## PLUS DE TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS SOUFFRENT DE TROUBLES MUSCULOSQUELETTIQUES (TMS)

En 2020-2021, environ un adulte sur trois occupant un emploi rapporte des douleurs compatibles avec un TMS lié au travail et cette proportion a augmenté depuis 2014-2015. De plus, cette proportion est plus élevée chez les travailleuses que chez les travailleurs en 2020-2021. Les TMS surviennent habituellement en raison de [risques ergonomiques](#)<sup>1</sup>, mais les [risques psychosociaux](#) y contribuent aussi. Par exemple, le stress ou la détresse psychologique peut se répercuter sur les muscles et les tendons, les rendant plus susceptibles d'être [endommagés](#).

#### TMS liés à l'emploi : la proportion de travailleuses et de travailleurs touchés augmente



#### TMS liés à l'emploi : plus fréquents chez les travailleuses que chez les travailleurs (2020-2021)

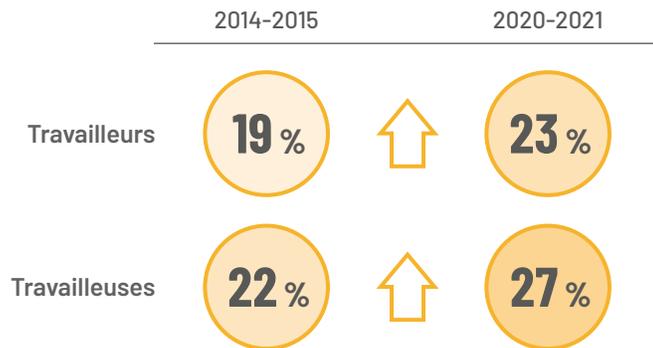


<sup>1</sup> Présence de contraintes ergonomiques, par exemple les postures statiques ou contraignantes, les efforts physiques excessifs, le transport ou la manipulation de charges et les gestes répétitifs.

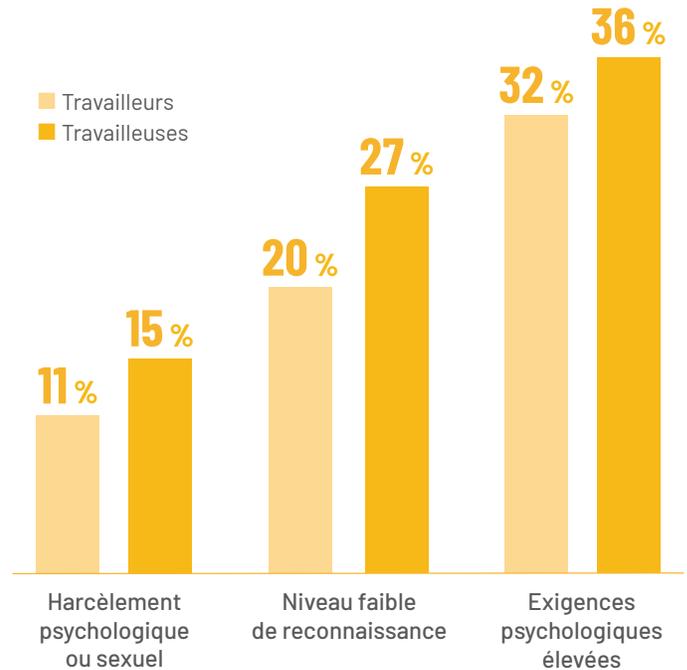
# HAUSSE DE LA DÉTRESSE PSYCHOLOGIQUE LIÉE AU TRAVAIL

Chez les adultes âgés de 25 à 64 ans, une personne en emploi sur quatre (25 %) éprouve un niveau élevé de détresse psychologique liée à son emploi<sup>2</sup>. Cette proportion augmente entre 2014-2015 et 2020-2021, tant chez les travailleurs que chez les travailleuses, lesquelles sont davantage touchées. Ces dernières sont aussi proportionnellement plus nombreuses à occuper un emploi comportant des risques psychosociaux.

## Niveau élevé de détresse psychologique liée à l'emploi : proportion en hausse (25 à 64 ans)



## Risques psychosociaux au travail : proportions plus élevées chez les travailleuses (25 à 64 ans, 2020-2021)



## COMMENT LES MILIEUX DE TRAVAIL PEUVENT-ILS AMÉLIORER LA SANTÉ DES TRAVAILLEUSES ET DES TRAVAILLEURS ?

Les milieux de travail peuvent protéger et améliorer la santé des travailleuses et des travailleurs en leur offrant un milieu de travail qui :

- ☑ identifie les risques à la santé et met en place les moyens pour les éliminer ou les réduire ;
- ☑ procure des conditions et processus de travail favorisant la conciliation travail - vie personnelle ;
- ☑ veille à former adéquatement la main-d'œuvre moins expérimentée afin de diminuer le risque de blessures ;
- ☑ instaure un climat et des conditions de travail propices à la non-violence et au soutien social ;
- ☑ favorise l'adoption et le maintien de saines habitudes de vie, par exemple en facilitant une saine alimentation et la pratique d'activité physique ;
- ☑ favorise l'allaitement et procure aux femmes enceintes ou allaitantes des conditions de travail saines et sécuritaires pour elles et leur enfant.

<sup>2</sup> Personne ayant un niveau élevé de détresse psychologique et ayant indiqué que cet état est complètement ou partiellement lié à l'emploi occupé au moment de l'enquête.

## VOUS VOULEZ EN SAVOIR PLUS SUR LA SANTÉ DES TRAVAILLEUSES ET DES TRAVAILLEURS ?

Le rapport 2024 du directeur national de santé publique du Québec présente d'autres données touchant la santé des travailleuses et des travailleurs, notamment sur les sujets suivants :



La conciliation travail  
- vie personnelle



Les blessures au travail  
chez les adolescents



La surdité attribuable  
au travail



Les demandes dans  
le cadre du Programme  
maternité sans danger



L'exposition au bruit  
intense au travail

 Pour consulter le rapport : [Rapport du directeur national de santé publique 2024 - Portrait de santé de la population selon le parcours de vie : pour agir collectivement.](#)

### Indicateurs d'où sont tirées les données citées (source et année) :

- Proportion des travailleuses et travailleurs de 18 ans et plus ayant eu des TMS non traumatiques liés à l'emploi principal actuel à au moins une région corporelle au cours des 12 derniers mois, Enquête québécoise sur la santé de la population (EQSP), 2014-2015 et 2020-2021.
- Proportion des travailleuses et travailleurs de 18 ans et plus ayant eu des TMS non traumatiques liés à l'emploi principal actuel à au moins une région corporelle au cours des 12 derniers mois selon le genre, EQSP, 2020-2021.
- Proportion des travailleuses et travailleurs de 25 à 64 ans se situant à un niveau élevé sur l'échelle de détresse psychologique liée à leur emploi principal actuel au cours des 12 derniers mois selon le genre, EQSP, 2014-2015 et 2020-2021.
- Proportion des travailleuses et travailleurs de 25 à 64 ans ayant subi du harcèlement psychologique ou sexuel à leur emploi actuel au moins une fois au cours des 12 derniers mois selon le genre, EQSP, 2020-2021.
- Proportion des travailleuses et travailleurs de 25 à 64 ans exposés à un faible niveau de reconnaissance au travail à l'emploi principal actuel selon le genre, EQSP, 2020-2021.
- Proportion des travailleuses et travailleurs de 25 à 64 ans exposés à des exigences psychologiques élevées à l'emploi principal actuel selon le genre, EQSP, 2020-2021.

Des références concernant les sujets abordés dans cette publication sont disponibles dans le rapport mentionné précédemment.